

Légation de Suisse
en
France

Paris, (8^e Arr^t) le 14 Juillet 1906
15^{bis} rue de Marignan

Ann. pub. & Imp. imp. de l'Etat. N^o 16. 711.

Messieurs 8 3/4 1/2

N^o 2/06

PRIÈRE DE RAPPELER
LE NUMÉRO CI-DESSUS.

Monsieur le Conseiller fédéral

Le matin, dans la tutelle du président de la République, à la revue de l'armée de Paris, le Ministre du Commerce Doumergue est venu se placer à côté de moi pendant que nous attendions l'arrivée de M^r Fallières, qui faisait en voiture sa promenade au milieu des troupes. Il a abordé nos négociations le premier, sur un ton plutôt raide et irrité, puis la conversation est devenue peu à peu plus aimable. M^r Doumergue s'est longuement plaint de notre raideur à propos des vins, affirmant que beaucoup des vins français du Midi étaient en réalité des vins espagnols coupés en France, que si certains groupes du Midi avaient aussi notre droit de 8 p^o & s'il avait fini par le subir, c'était sous l'influence de commerçants & non pas de véritables producteurs; qu'il était vraiment regrettable que la Suisse n'ait pas fait une concession sur le vin, car Bordeaux rechignait encore & au fond, personne n'était satisfait — M^r Doumergue a ajouté qu'il était en butte aux violentes attaques des vignerons pour avoir consenti au droit de quatre francs et n'était pas appuyé surtout par les viticulteurs; que, d'après des renseignements de sources authentiques (et pas seulement de Suisses immigrés à Lyon), il nous serait possible de

Au Département fédéral de Commerce
Berne

Dodis



pénétrer encore en France au taux de 4 fr sur vos soieries; la situation n'est plus
 la même qu'en 1892; la charge sur les tissus noirs est loin d'être aussi forte qu'il
 y a quinze ans & on en fabrique même qui ne sont presque pas chargés du tout.
 "Ce sera une bataille terrible pour moi que de faire accepter à nos gens ce
 droit de 4 fr, mais je risquerai cela; je connais personnellement les quêtes, par
 mes amis & même les parents qui sont dans la soie. J'ai des correspondants chez
 vous qui me garantissent la possibilité pour vous d'accepter les taxes. Ne soyez
 pas intransigent et aidez-moi. J'ai d'ailleurs la certitude que jamais votre ennemi à Paris pour
 faire les statistiques et faire croire que le droit de 4 fr est trop élevé."
 "ai compris que M. Réveil avait dû être antérieur à vos offres de 4 fr
 et par conséquent vous aviez indiqué des taxes plus élevées afin de pouvoir
 descendre. M. Doumergue est donc allé plus loin que l'ambassadeur de France;
 pour qu'il n'y eût pas d'erreur, j'ai demandé s'il n'était pas disposé à accepter
 tout au moins 2/50 sur les noirs, comme nous l'avions offert, pour que, d'après tout
 ce que je savais, il y avait beaucoup plus de charge sur cette catégorie de tissus. —
 Doumergue a répondu que non, ce seraient quatre francs pour tous les tissus, sans
 distinction de couleur. Dites bien à Berne qu'il n'est impossible de descendre
 au dessous; je suis convaincu que si l'on était bien renseigné à Berne
 sur nos intentions, on comprendrait qu'il faut céder. Malgré cette pierre
 jetée dans le jardin de la diplomatie, j'ai continué en demandant ce qu'il
 comptait faire du droit de la soie, que j'avais entendu parler de son projet
 de le supprimer afin d'écarteler l'argument de la répétition de ce droit de la
 soie sur le droit du tissu (je n'ai pas dit que Réveil avait parlé à Berne
 d'une suggestion personnelle à ce sujet, ne sachant pas si Réveil faisait ou

non de son chef cette prétendue ouverture personnelle & ne voulant pas risquer de le
 mettre dans une situation fautive). Doumergue a répliqué: "La loi sur les
 primes à la sériciculture arrive à son terme l'année prochaine; les primes
 sont combattues; il est possible qu'on la modifie & qu'on modifie ainsi le
 droit sur les soies étrangères à l'entrée en France; cela pourrait avoir ses
 répercussions sur le droit des têtes. Mais je ne sais pas si je serai ministre
 l'année prochaine & personne ne peut prendre d'engagements sur ce point, ni
 moi ni le gouvernement. Il serait même dangereux d'en parler; au moment
 où il faudra livrer une grande bataille sur les têtes, on doit éviter de mettre
 contre soi les sériciculteurs." — J'ai naturellement fait observer que la
 France produisait bien plus de soie qu'elle n'en consommait & nous en vendant de
 grandes quantités, ne courrions guères de risques en supprimant la protection
 douanière, et répliqué qu, d'ailleurs, il y avait là plutôt une question de doctrine,
 attendu que le droit ne fonctionnait pas & que, pour le fabricant/dangereux acheteur
 de soie, il est inexistant. — M. Doumergue a répondu: "C'est exagéré; le
 droit opère, puis que vous venez acheter en France". J'ai répliqué "alors il opère
 à rebours en favorisant la surproduction et la baisse; c'est la protection qui
 a plutôt à protéger les simples acheteurs de soies françaises." — Puisqu'il en va ainsi, il
 semble que M. Doumergue ne peut prendre d'engagements dans ce domaine, et qu'il
 présente seulement la possibilité de modifier la situation de la soie et des primes
 dans le courant de 1907, sans que des engagements internationaux quelconques
 puissent être pris.

M. Doumergue m'a conseillé d'aller à Berne insister verbalement auprès

de Vous pour Vous exposer son point de vue, disant il ne peut se départir, bien qu'il soit absolument désireux de conclure et bien qu'à son avis, les réticences sur lesquelles nous sommes parvenus ne soient en aucun rapport avec les soucis consensuels par lui sur le tant français, etc.

En quittant le champ de la Besse, M^r Bourgeois m'a dit "Vas aux parler avec Doumergne; je Vas en prii, allez à Besse leur répéter ce qu'il Vas a dit. Vas essaye que nous faisons tout pour aboutir. Tâchez de nous aider".

Je suis prêt à prendre le train & serais même fort heureux d'aller passer quelques heures chez le Comte de Neuchâtel où M^{me} d'Arby est obligé de garder le lit depuis plusieurs jours & me demande instamment d'aller le voir. — Il me paraît qu'au fond du cœur de Doumergne, qui est, je crois, le plus mal de la maison, bien disposé par moi au gouvernement, il y a une vieille rancune contre nous parce qu'il n'a pas obtenu la satisfaction d'amour-propre de nous voir lui faire une concession sur le vin. — Je crois que si je pouvais lui faire entendre que, dans l'impropriété où nous sommes de descendre nos prétentions sur la soie, nous saurions faire la situation si j'étais autorisé à lui dire: "Puisque nous ne pourrions pas céder sur les soies, nous accorderions-Vous 3 fr (2/50 sur 5 mois) de nos abatons d'un franc sur le vin? Ce n'est pas officiel; c'est une suggestion personnelle. Baillons chacun d'un franc notre zéro de l'échelle des nos possessions respectifs!" Je ne garantis pas qu'on aboutisse, mais la tentation serait grande pour Doumergne de céder et l'insistance qu'il a mise à me parler du vin à matin est un indice sérieux. Notre situation est maintenant devenue très critique. Zurich ne veut pas

et ne peut pas accepter le fr, mais j'aurais risqué de se trouver le seul obstacle à un
 accord, et les Français se sont rapprochés habilement de la limite du possible sous
 le français. C'était ce que je redoutais depuis l'origine des négociations. — Il s'est
 produit ici, incontestablement, un courant dans l'opinion publique et dans le
 Parlement au faveur d'un accord et le gouvernement subit cette pression; il y cède
 dans une certaine mesure; mais dans les conseils du Sénat, M. de Séréville, ^{ministre} ^{ancien}
 Ministre, appartenant aux régions de l'Est et plutôt protectionniste, me confirmait
 sans réticence cette impression, mais en nous demandant de faire de notre côté
 les derniers efforts. Tel que je connais Doumergue, son amour-propre, la qualité
 de représentant d'une région viticole, lui feraient apprécier peut-être au-delà
 de sa valeur une corruption sur le vin. — Celle que nous avons offerte sur le bœuf a
 été très-utile à M. Sarrailh, président du Conseil, y est très-sensible. Je ne vois
 rien d'autre pour tenter de rompre l'obstacle. Voyez. Vous autre chose? Un pareil
 sacrifice est-il possible devant l'état de notre opinion parlementaire sur ce? Oui,
 devant les bœufiers, ^{les maîtres} les bœufiers, les porcins, les indigènes et les fromagers; les agraires non-
 fromagers sont-ils absolument irréductibles? Je le crains mais je ne vois pas
 moyen à mon devoir en voy signalant la seule issue que j'entrevois.

Agré, Monsieur le Comte, l'assurance de ma haute considération

Darty